



Extract of EPS Académie de Lyon

<http://www21.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article389>

Etre sportif de haut niveau dans le secondaire

- Examens
- Espace Élèves
- Sportif de Haut Niveau

Publication date: mardi 16 septembre 2008



Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

En application de la circulaire n° 2006-123 du 1er août 2006 relative au sport de haut niveau, l'annexe de la convention régionale propose un aménagement des examens.

Ces dispositions concernent **uniquement** les élèves inscrits sur les **listes** de sportifs(ives) de haut niveau et de sportifs(ives) Espoirs **arrêtées par le ministre chargé des sports** dans les disciplines reconnues de haut niveau et les élèves appartenant à l'une des structures des filières d'accès au sport de haut niveau (pôle France, pôle Espoirs et tout autre dispositif reconnu par le ministre chargé des Sports).

Vous pouvez télécharger à la fin de cet article la convention dans son intégralité.

<dl class='spip_document_615 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



document original